



**Ministère de l'Administration
du Territoire et de la
Décentralisation**

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

Termes de Reference des Assises Nationales de Guinée

Mars 2022

Table des matières

I. Introduction	3
II. L'avènement du Comité National pour Rassemblement et pour le Développement (CNRD) : une opportunité de rectification institutionnelle	3
III. Les Assises Nationales de Guinée	4
A. Les objectifs	5
B. La composition des Assises nationales	5
C. Le cadre méthodologique et organisationnel	6
D. Les thématiques	6
1) <i>La recherche de la vérité et du pardon</i> :	7
2) <i>La gouvernance politique</i> :	7
3) <i>La gouvernance économique, financière et sociale</i> :.....	8
4) <i>Le monde rural et le secteur primaire en général</i> :.....	10
5) <i>Education, formation et santé</i> :.....	10
6) <i>La culture, la jeunesse, les sports, l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle</i> :.....	11
7) <i>Les couches et populations vulnérables</i> :	11
8) <i>Le défi écologique et les questions liées à l'éthique, aux comportements et aux valeurs</i> :	12
III. Conclusions, recommandations et mise en œuvre	15

I. Introduction

Le 02 Octobre 1958, la République de Guinée est devenue l'un des premiers pays d'Afrique noire à accéder à son indépendance politique, avec pour premier Président, feu Ahmed Sékou Touré. Le jeune Etat optera très rapidement pour un système de gouvernance socialiste reposant sur un parti unique qui gère et contrôle l'Etat, l'économie et les organisations syndicales. Cette période sera marquée par une répression de toute forme de contestations et des accusations de complot à l'endroit des opposants ou dissidents. Cette répression alimente encore un conflit mémoriel nuisible à la cohésion sociale.

En 1984, à la suite du décès du Président Ahmed Sékou Touré, le Colonel Lansana Conté arrive au pouvoir par un coup d'Etat et opte pour un système de gestion politique et économique plus libéral. Les prisonniers politiques et d'opinions sont libérés, un multipartisme politique est instauré, l'économie est libéralisée, l'initiative privée est autorisée. Ce second régime sera cependant progressivement fragilisé par la mauvaise gouvernance, la corruption, une certaine politisation de l'administration et un changement de la constitution jugé illégitime par la communauté nationale et internationale. Il s'essoufflera avec les multiples manifestations sociopolitiques à partir de 2005 et le décès du Président Conté en décembre 2008.

Après, suivra une nouvelle transition militaire entre 2008 et 2010. Elle sera conduite d'abord par le capitaine Moussa Dadis Camara et ensuite par le Général Sékouba Konaté. Ce dernier mettra en place un gouvernement de transition dirigé par un civil et organisera des élections présidentielles en 2010.

Ces élections présidentielles, qui ont été émaillées par des violences, parfois communautaires, conduiront à l'élection du Pr Alpha Condé à la magistrature suprême. Il sera réélu dans un contexte plus apaisé en 2015 pour un second et dernier mandat légal.

En mars 2020, le Président sortant, le Pr Alpha Condé, opérera un changement contesté de la constitution, ce qui lui permettra d'être réélu pour une troisième fois. Cette dernière élection tenue en octobre 2020 sera marquée par des violences pré-électorales et post-électorales.

Le 5 septembre 2021, le Pr Alpha Condé sera évincé à la suite d'une prise de pouvoir par CNRD, dirigé par le Colonel Mamadi Doumbouya.

II. L'avènement du Comité National pour Rassemblement et pour le Développement (CNRD) : une opportunité de rectification institutionnelle

Le Dimanche 05 Septembre 2021, le Colonel Mamadi Doumbouya, Président de la Transition a mis fin au régime du Professeur Alpha Condé qui entamait un troisième mandat après une modification constitutionnelle et une élection présidentielle marquée par des violences extrêmes.

Les nouvelles autorités vont dénoncer la fragilité des institutions, les divisions commentaires la politisation de l'administration, la fragmentation de l'espace politique, l'affaiblissement des régulateurs sociaux traditionnels (coordinations régionales, sages, leaders religieux), la faiblesse et politisation des organisations syndicales, la forte dépendance de l'économie au secteur minier et l'insuffisance de la production alimentaire, d'où de fortes importations.

Cette prise de pouvoir par les forces de défense et de sécurité est perçue par l'opinion nationale et internationale comme une opportunité de réformes majeures, notamment de refondation de l'Etat et de consolidation de la cohésion sociale. Les médias ont parlé l'espoir d'un nouveau départ pour le pays.

C'est dans ce contexte que le Président de la Transition, le Colonel Mamadi Doumbouya, a pris l'initiative de jeter, de manière participative, les bases d'une refondation de l'Etat de droit, d'un approfondissement de la cohésion sociale et plus largement de bâtir un nouveau cadre institutionnel et de gouvernance. D'où la tenue des assises nationales.

III. Les Assises Nationales de Guinée

Le Président de la Transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a annoncé, le jeudi 10 mars 2022, en Conseil des ministres, la tenue d'Assises Nationales à partir du 22 mars. **Ces assises se tiendront à Conakry et dans toutes les préfectures du pays du 22 mars au 29 avril 2022.** Elles traiteront des conflits mémoriels, des contentieux politiques d'ordre institutionnel ou électoral, des difficultés croissantes de la vie quotidienne, dominées par une misère et un chômage endémique, une inflation galopante et parfois des pénuries. Face à ces défis variés et complexes, l'inquiétude et le désarroi se répandent, tandis que plus en plus de guinéens s'interrogent avec perplexité sur l'avenir. Plus d'un se demande où va la Guinée ? **L'acuité et la diversité des défis cités ci-dessus exigent de l'ensemble des forces vives du pays une réflexion collective, une mobilisation massive et une action pacifique mais résolue. C'est à cela que le Président de la Transition, Son Excellence le Colonel Mamadi Doumbouya, invite-les guinéens à travers ces assises.**

Ces consultations doivent permettre la Guinée de parvenir à :

- Une interprétation plus consensuelle de son histoire postcoloniale,
- Une moindre instrumentalisation des identités à des fins politiques,
- Une élaboration d'outils de dialogue et de gestion permettant d'atténuer le recours à la violence dans la gestion des désaccords politiques et sociaux,
- Un contrat social respectueux et protecteur de la diversité du pays et des droits de chaque citoyen,
- Un cadre de gouvernance économique et administrative efficace pour le développement du pays.

A. Les objectifs

L'objectif général de ces Assises Nationales est de trouver des solutions consensuelles globales, efficaces et durables aux déficits de gouvernance politique, administrative et économique de la Guinée, aux divisions communautaires, aux conflits mémoriels, aux violations des droits humains, aux contentieux politiques d'ordre institutionnel.

Ces assises constituent un pari sur l'intelligence, la sagacité, l'expertise et la détermination des guinéens à trouver ensemble des solutions aux défis du pays. Il s'agit :

- tout d'abord, d'investir de l'intelligence, de l'énergie et de la volonté politique pour une voie rationnelle, responsable et civilisée afin que Guinée soit mis sur les rails de la paix civile, de la démocratie, du respect des valeurs républicaines, de la laïcité et du redressement de l'économie nationale ;
- Ensuite, d'approfondir les acquis démocratiques, en renforçant les droits et libertés, en consolidant le dialogue politique et social à tous les niveaux et en améliorant les cadres de gouvernance locale afin de rehausser les conditions de vie de nos concitoyens.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- dresser l'état des défis actuels de la Guinée en prenant en compte le poids du passé, notamment les violences et autres injustices, ainsi que la fragilité des institutions publiques ;
- proposer des réponses appropriées aux urgences et priorités (politiques, économiques, sociales, culturelles, ...) du présent et du proche avenir ;
- bâtir un consensus dynamique sur les principes essentiels fondant une bonne gouvernance politique et un Etat de droit, une gouvernance économique de qualité, transparente et soucieuse des intérêts nationaux, une gouvernance sociale, culturelle basée sur des valeurs de progrès (travail, professionnalisme, culte de la performance, justice sociale, éthique, équité, solidarité) ;
- concevoir les outils et mécanismes d'un dialogue périodique et pérenne au niveau politique, économique, social et culturel entre, d'une part, le pouvoir et les acteurs politiques et, d'autre part, le pouvoir et les partenaires sociaux, afin de créer les conditions du développement du pays dans la paix civile, la démocratie, la stabilité et la sécurité.

B. La composition des Assises nationales

Autour des objectifs précités, les Assises seront un moment fort où la nation guinéenne, dans toutes ses composantes, renoue avec le dialogue.

Les associations de la société civile, les partis politiques, les organisations patronales et d'opérateurs économiques, les organisations syndicales de travailleurs, les organisations évoluant dans le monde rural, les corps de métiers (Mécaniciens, Boulangers, Acteurs culturels etc.), les corporations (ordres professionnels), les

Coordinations régionales, les autorités religieuses, les organisations de femmes, les mouvements de jeunes, les mouvements élève et étudiant, tout secteur organisé, des intellectuels de renom, des personnalités identifiées dont la liste serait arrêtée par consensus, tous sont conviés aux Assises. Les administrations et autres représentants de l'Etat sont conviés comme partie prenante, à part entière. Les guinéens établis à l'étranger sont également invités à y participer, via internet au besoin. Des représentants d'organisations de la société civile africaines peuvent être invités à assister aux Assises comme observateurs.

Les invitations sont faites par la Commission Nationale de coordination des Assises, qui définit les modalités d'enregistrement aux Assises. Cette Commission Nationale est assistée d'une Commission de Coordination Préfectorale.

C. Le cadre méthodologique et organisationnel

La Commission Nationale de coordination des Assises est chargée de la conduite des Assises. Elle est constituée de 19 représentants désignés par les acteurs suivants : société civile (3), politiques (3), forces de défenses et de sécurité (3), confessions religieuses (2), administration publique (3), associations de Presse (2), syndicats (2), CNT (1).

L'acceptation formelle des présents termes de référence et la désignation des délégués représentant une organisation au sein du Commission Nationale de coordination des Assises valent adhésion aux Assises Nationales de Guinée.

La Commission Nationale de coordination des Assises sera dirigée par un Coordinateur et comprend, en outre, trois commissions : une commission d'organisation, une commission scientifique et une commission de communication. Ils sont nommés par le Président de la Transition.

La Commission Nationale de coordination des Assises propose la date de clôture et le chronogramme général des Assises et choisit les locaux pour la tenue des Assises, dont elle arrête le budget.

La Commission Nationale de coordination des Assises est assistée de Commissions Préfectorales de coordination des Assises. Ces dernières travaillent sous la supervision de la Commission Nationale.

D. Les thématiques

Cette liste d'apparence exhaustive, quoique non limitative, ne correspond pas nécessairement aux thèmes des futures commissions de travail. Celles-ci détermineront elles-mêmes, au terme de leurs travaux et de façon consensuelle, l'ordre des priorités, parmi les thèmes et sous-thèmes suggérés ci-après. De même, le nombre total de commissions thématiques à créer aura pour seule limitation le souci de la faisabilité, de l'opérationnalité et de l'efficacité.

1) La recherche de la vérité et du pardon :

L'analyse de l'histoire post-coloniale de la Guinée afin de distinguer les faits des récits :

- l'identification et la documentation des actes de violation de droits de l'homme de 2016 à 2021,
- l'actualisation du rapport et des recommandations de la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale (CPRN),
- Elaboration, en relation avec le CNT, d'un projet de loi sur la vérité et le pardon en Guinée.

2) La gouvernance politique :

La gouvernance institutionnelle :

- la question de la Constitution,
- le fonctionnement des institutions,
- les rapports entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire,
- l'indépendance du pouvoir judiciaire,
- la nature du régime politique,
- les organes de contrôle institutionnels et citoyens de la gestion de l'Etat et de ses démembrements,
- évaluation des performances de l'administration et propositions de réforme.

La gouvernance locale :

- l'évaluation de la politique de décentralisation,
- le renforcement de l'autonomie des collectivités locales,
- la problématique d'une fonction publique locale.

Le système démocratique :

- le processus électoral,
- le financement des partis politiques,
- la moralisation de la vie publique,
- la durée des mandats électifs,
- le cumul des mandats, le cumul de mandat et de fonction,
- le financement des centrales syndicales.

Le pluralisme médiatique :

- la libéralisation du secteur de l'audiovisuel,
- la régularité et la transparence dans l'attribution des fréquences,
- la régulation du secteur médiatique,
- le rôle des professionnels de l'information et de la communication dans la démocratisation du paysage médiatique.

La garantie de l'exercice effectif des droits humains :

- l'effectivité de l'exercice des libertés constitutionnelles,
- l'abrogation des dispositions liberticides du code pénal,
- le renforcement des droits de la défense,
- le respect des dispositions sur la durée de la détention préventive,
- la protection contre les détentions arbitraires, la torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants.

3)La gouvernance économique, financière et sociale :

La bonne gouvernance et la transparence :

- le droit à l'information économique, sociale et financière pour tout citoyen,
- l'obligation de reddition des comptes pour toute structure publique,
- la redéfinition de la place des corps de contrôle de l'Etat (Inspection Générale d'Etat, Cour des Comptes, Inspection Générale des Finances) et le renforcement de leurs pouvoirs,
- la lutte contre la corruption,
- les modalités d'un contrôle citoyen des décisions administratives et de la gestion des biens publics.

Les orientations budgétaires :

- l'équilibre budgétaire,
- la rationalisation des choix budgétaires,
- le train de vie de l'Etat,
- la politique fiscale,
- la dette (intérieure et extérieure),
- les lois de règlement.

Les questions économiques :

- l'état des lieux,
- la définition des secteurs économiques stratégiques,
- la productivité et la compétitivité des entreprises,
- la promotion des PME et des entreprises de services,
- la place du capital national dans notre économie.
- la question des investissements et de la création des emplois,
- le financement de l'entreprise,
- la situation du tissu industriel national,
- la politique énergétique,
- la politique touristique,
- le secteur non structuré,
- la balance commerciale,

- les rapports économiques avec les pays de la CEDEAO, et des autres organismes sous-régionaux du continent africain.
- la place de la Guinée à l'OMC et aux ACP,
- les rapports commerciaux avec l'U.E., les U.S.A, la Chine, l'Inde, le Maroc et les pays du Golfe Arabo-persique, la Russie,
- la position du Sénégal face aux Accords de Partenariat Economique (APE).

L'accès aux services sociaux de base :

- l'approvisionnement en eau potable,
- l'expansion de l'électrification rurale,
- la fourniture correcte en électricité dans les centres urbains,
- l'assainissement,
- l'accès aux soins de qualité,
- la scolarisation pour tous,
- l'accès au service universel des télécommunications.

La condition des travailleurs :

- la sécurité sociale, l'assurance maladie, les mutuelles de santé,
- la valorisation du travail salarié et du travail non salarié,
- la sécurisation du travailleur rural,
- la promotion de l'emploi décent,
- le pouvoir d'achat,
- les institutions de prévoyance,
- la généralisation et l'actualisation des conventions collectives professionnelles.

L'accès au logement :

- la politique d'habitat social,
- la promotion de l'habitat rural,
- le soutien aux coopératives d'habitat,
- la lutte contre la spéculation foncière et immobilière,
- la lutte contre la surenchère sur les loyers.

Les infrastructures et le transport :

- l'amélioration de la mobilité,
- le désenclavement des zones et régions périphériques,
- l'accroissement et l'entretien des pistes de production
- la réorganisation du transport urbain et inter urbain,
- la sécurisation et la diversification de l'offre de transport.

La solidarité avec les couches vulnérables :

- la discrimination positive en faveur des handicapés,

- la protection de la petite enfance,
- la lutte contre la mendicité,
- la lutte contre l'exclusion, les précarités et la pauvreté,
- l'assistance aux grands malades,
- les mutilés de guerre.

4) Le monde rural et le secteur primaire en général :

L'état des lieux du secteur primaire,

- l'évaluation des potentialités et contraintes au développement du secteur primaire,
- la définition d'une politique agricole,
- le financement du secteur primaire,
- la réhabilitation de l'agriculture, de l'élevage, de la forêt et de la pêche,
- la mise en place de circuits de distribution et de commercialisation,
- la promotion des unités industrielles de transformation des produits,
- la protection des ressources halieutiques,
- la sécurité alimentaire,
- la création de pôles économiques de développement en zone rurale,
- la promotion de petites unités industrielles locales.

5) Education, formation et santé :

L'état des lieux de la politique d'éducation et de formation,

- la généralisation de la scolarisation,
- la réhabilitation de l'Ecole publique,
- la restructuration de l'enseignement privé,
- l'introduction des langues nationales dans le système éducatif,
- l'introduction de l'apprentissage dans le système éducatif,
- la politique de formation professionnelle et technique,
- la définition d'une carte universitaire nationale,
- la revalorisation de la fonction enseignante,
- la promotion de la recherche fondamentale et appliquée.

L'accessibilité géographique et financière des soins de santé de qualité,

- la redéfinition de la pyramide sanitaire (de la case de santé à l'hôpital),
- la valorisation de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles,
- la promotion de l'assurance-maladie universelle et de la mutualité,
- la réforme des systèmes et cadres de gestion des établissements sanitaires,
- l'évaluation des performances des programmes nationaux de santé,
- la prévention et la protection contre les maladies endémo-épidémiques.
- Les questions liées au statut du personnel.

6) La culture, la jeunesse, les sports, l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle :

La promotion des langues nationales,

- la valorisation du patrimoine historique et culturel national,
- la protection de la diversité culturelle,
- la promotion des industries culturelles,
- le soutien à la créativité intellectuelle et artistique,
- la défense et le développement des valeurs culturelles africaines.

L'état des lieux des politiques de jeunesse et d'emploi,

- l'analyse de la situation des jeunes,
- l'identification des obstacles à l'épanouissement des jeunes,
- la définition d'une politique hardie de création d'emplois
- l'implication des entreprises dans la politique de création d'emplois,
- la formation complémentaire pour les jeunes en quête d'emploi,
- le système de financement des projets de jeunes.

L'élaboration d'une nouvelle charte sportive,

- le développement et l'encadrement des sports de masse,
- la mise en place d'un cadre favorable à la pratique du sport d'élite,
- la réalisation d'infrastructures pour tous les sports.

7) Les couches et populations vulnérables :

L'état des lieux des politiques et programmes destinés aux femmes,

- l'analyse de la situation de la femme,
- l'identification des obstacles à la promotion de la femme,
- la généralisation de l'égalité de genre,
- le financement des entreprises initiées par des femmes,
- la répression des violences faites aux femmes.

L'état des lieux des politiques destinées aux personnes âgées,

- l'analyse de la situation des personnes âgées,
- l'identification des obstacles à la promotion des personnes âgées,
- la revalorisation du rôle des personnes âgées dans la société,
- la création de structures de prise en charge des personnes âgées.

La concertation avec les pays d'accueil sur la question des migrations,

- l'émigration clandestine,
- la défense des droits des émigrés dans les pays d'accueil,
- la gestion des flux financiers générés par les émigrés et leur insertion dans la vie économique nationale,
- la représentation des émigrés dans les structures de l'Etat.

8) *Le défi écologique et les questions liées à l'éthique, aux comportements et aux valeurs :*

La protection des écosystèmes et la lutte contre la sécheresse et la désertification,

- la préservation de la biodiversité,
- l'émergence d'une conscience écologique et participation à la construction d'une gouvernance mondiale de l'environnement,
- la réhabilitation de notre patrimoine forestier,
- le repeuplement des parcs et réserves,
- la protection des aires marines, des zones maritimes et côtières,
- la prévention du risque industriel et des catastrophes naturelles,
- la gestion des ordures et déchets,
- la question des énergies renouvelables.

Quelle éthique de gestion pour quel type de développement ?

- famille, foi religieuse et valeurs culturelles africaines,
- la perte générale des valeurs : causes et réponses,
- la crise éthique : problème local ou global ?

E. Le Chronogramme

Etapes	Période	Responsables	Observations
1. Organisation d'une journée d'information des acteurs sur les assises de Guinée ;	du 18 au 21 mars	DCI/PRG Gouvernement	Il sera organisé une journée d'information qui regroupera les médias, les organisations de la société civile, les confessions religieuses et les acteurs politiques.
2. <u>Mise en place de la Commission Nationale de Coordination des Assises de Guinée :</u> - Identification des membres de la Commission Nationale de Coordination des Assises de Guinée - Nomination des membres de la Commission Nationale de Coordination des Assises de Guinée - Nomination des membres des Commissions Préfectorales de Coordination des Assises de Guinée ;	du 18 au 25 mars 2022	Dir Cab PRG SG PRG Primature MATD	Le MATD transmettra la liste des personnes désignées par entité pour la coordination Nationale et transmettre pour décision ; Les Préfets ont été instruit d'identifier les membres des commissions préfectorales et transmettre les listes au Cabinet du MATD ;
3. Transmission des TDR des assises pour amendement à la Commission Nationale (revue documentaire : rapport de la commission dirigé par les religieux, actualisation)	du 18 au 21 mars	MATD	Une séance de travail est organisée avec l'ensemble des membres de la Commission Nationale de Coordination pour la revue et validation des termes de référence. Une revue documentaire des travaux déjà existant sur le processus de vérité et pardon.
4. Constitution et orientation des équipes régionale de suivi et d'appui	du 22 mars au 25 mars	Commission Nationale de Coordination des Assises de Guinée	L'ensemble des composantes de la nation seront invités à fournir des personnes ressources qui appuieront les équipes préfectorales dans l'organisation et l'animation des assises

			de Guinée. Ces personnes désignées au niveau national seront orientés sur l'ensemble du processus d'organisation et d'animation des assises.
5. Organisation simultanée des sessions d'assises	du 27 mars au 17 avril	CNCAG ERAAG Autorités déconcentrés	Les assises se tiendront de façon simultanée dans l'ensemble des préfectures, dans certaines sous-préfectures à grande agglomération et dans les Ambassades.
6. Compilation régionale et production des synthèses régionales et dans les Ambassades	du 18 au 21 avril	CNCAS ARAAG	Les équipes déployées dans chacune des régions se retrouveront au chef-lieu des régions pour faire une compilation des résultats issus de la base,
7. Compilation et production d'une synthèse nationale	Du 22 au 24 avril	CNCAS	L'ensemble des équipes déployées se retrouveront à Coyah
8. Présentation de la synthèse nationale au Président de la Transition	Le 26 avril	CNCAS	Il sera organisé une cérémonie de présentation des conclusions des Assises de Guinée au Président de la Guinée.
9. Discours du Président de la Transition	29 avril	Cabinet	Le Président de la Transition s'adressera au peuple de Guinée.
10. Transmission au CNT	30 avril	SG PRG	Le Secrétariat Général de la Présidence de République transmettra les conclusions des assises de Guinée au CNT.

III. Conclusions, recommandations et mise en œuvre

Principes directeurs pour un bon déroulement des Assises.

- Privilégier un dialogue débarrassé de tout préjugé et de tout présupposé,
- Faire du consensus le seul mode de prise de décision.

Les conclusions auxquelles aboutiront ces Assises Nationales créeront les conditions d'une synergie capable d'impulser une dynamique nouvelle dans notre pays.

Pour y parvenir :

- les participants doivent accepter que les conclusions consensuelles de même que les recommandations qui en seront issues s'imposent à tous et, par conséquent, engagent chacun à les appliquer et à les faire appliquer ; elles feront l'objet d'une campagne de vulgarisation de masse ;
- les mécanismes de mise en œuvre des conclusions et des recommandations sont définis par les Assises.